

Session de novembre 1941.

L'an mil neuf cent quarante - un, le sept décembre à trois heures, le Conseil Municipal de Couragen - s'est tenu au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. Hervé Aime, maire, pour la session ordinaire.

Présents = M. Allary J. L. - Compas J. - Chauvin F. - Mazure R. - Joseph E. et Hervé Aime - président

Absents = Vauriau L. - Gauderay L. - Dubois G. - Laffort J. (pensionnaire)

Assistance médicale gratuite - M^{me} Irène Faure née Béraud

(femme de M^l Faure Arthur prof^r Chy Chaly) et dont le mari Faure Ellypte est prisonnier - soignée au sanatorium de Bellgare - les Fleurs (H^e Vieille) - est admise en principe. Mais à la condition que M^l Faure Arthur accepte de participer à la dépense dans la proportion qui sera fixée par la Commission Cantonale d'assistance. Le Conseil approuve l'admission d'urgence à l'Hôpital de Bérignemont par M^l le Maire de Madame Renoy Marie (l'aspirateur par hernie étranglée le 17. sept 1941) et de M^l Mazure Françoise (l'aspirateur le 27 oct 1941)

Prime d'allaitement = une réclamation sera adressée à M^l le Préfet de Confolens au sujet de la fille-mère Marie Laffort qui a touché le 19-7-41 l'allaitement cum f^e en cauches mais n'a jamais touché la prime d'allaitement. (vaste envoyé le 16 mars 1941.)

Délégué pour établir la statistique agricole = M. Allary J. L.

Industrie des Chemins ruraux : Prandiens - de R. Dépⁿ 25 à J.C 79 = 500⁺

De Maulin-Nenf aux Bernaulis : 1000 ⁺	Allé de Laffonts = 200 ⁺
Par le Maulin-Nenf : 100 ⁺	Chez Métayer = 500
Du Chalan-Nenf à la Craie Bl : 500	De Laffonts à Chy Larrucout = 500
Des Ménéris à La Veu : 500	De Chy Larrucout à Razet = 1000 ⁺
Des Ménéris au Chalan Bas : 500	
Chemin N ^o 1 H ^o Bazile : 200	Total : 5500 ⁺

Allocation militaire = M^{me} Brillant Madeleine (née Petit)
est admise - son mari étant parti dans un chantier
de jumentes

Asse de Noël = M^{le} Davi lit la Circulaire du "Secours
National" prévoyant l'organisation d'un marché de Noël unique
avec l'appui des Municipalités, des Ministres du Culte - du corps
enseignant, de la Légion et de toutes les œuvres locales -
Le Conseil vote la somme de 200^{fr} à prendre sur les
fonds libres

Terrain de Sports. Le Conseil décide d'acheter, pour y in-
staller le terrain de sports obligatoire, une parcelle de
terre attenante à la Cour et au jardin de l'école et dont
les limites ont été jalonnées, après entente entre les
parties: M^{le} Faure Arthur et son gendre M^{le} Ferret Fer-
nand d'une part - (2^e) et la Commune de Combrès repré-
sentée par M. M^{le} Joseph Eugène d'alignement du main de Longue-
meuse, Secrétaire, d'autre part. Des bornes seront
posées aux extrémités. Le Prix sera calculé à raison
de dix-huit mille francs l'hectare. Jouissance
immédiate et faculté de clare pour la Commune.
M^{le} Lefebvre notaire à Marthas dressera l'acte
de vente - On s'informera auprès du R^{le} M^{le} de
Londres, percepteur à Marthas-Lavalade de la somme
disponible au budget communal. Par ailleurs,
une promesse écrite a été signée par les vendeurs.

Surpau à acheter: 36^{fr}
Terrain à l'ère = 180^{fr}
Prix total = 6480^{fr}
Acquisition possible
publique (combrès)
qui permet d'écrire les
travaux d'alignement)
Les rehausseurs com-
munales étant
insuffisantes le prix
du terrain sera inclus
dans le projet et dans
la demande de subven-
tion de l'Etat (à l'ère les
capitales)
Le Conseil délègue
M^{le} Joseph Eugène pour
dresser l'acte notaire
dressé par M^{le} Lefebvre.
Les honoraires de l'ar-
chitecte ne seront payés
qu'après approbation
du projet
Ecrire à M^{le} de Londres de
P.E.G.S (M^{le} Lefebvre) pour
demander si il peut réduire
le projet de 130 000^{fr} en y
ajoutant le prix des terrains
et des premiers équipements
partis des élèves

Causes de la jumentes et Salle des Fêtes

À l'emanente le Conseil Municipal donne son
approbation à un projet d'acquisition d'un terrain
des Fêtes au Maison de la Jumentes. Monsieur Reynes
Lucien propriétaire de l'édifice accepte de céder à la
Commune la grange démolie située en bordure du
jardin du presbytère et une bande de terre adja-
cente au chemin F.C n°11 de Combrès avec prairie
sur lequel aurait lieu la partie - ^{ainsi que sa parcelle actuelle} - le tout d'une
contenance de 7 ares 70 centiares environ - la grange
cédée par M^{le} Reynes comprend environ 130^m³ de meub-
lisable - la parcelle est en bon état - le tout
serait cédé pour 10 000^{fr} plus la réfection ^{à la charge de la commune} de la maison-
nette voisine de la grange cédée, pour y installer un

panlattes et une paroherie destinés à remplacer ceux que
M. Boyer consent à céder à la Commune pour la fête
Sabb. des fêtes -

On s'informera sur les disponibilités financières de la Commune
et sur la possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat affectée
des "Montants de la jeunesse." Des devis seront demandés -

Cabanay et Clatun de la cour des filles:

Le hait du Cabanay sera refait et le mur se l'école construit.
Commission de surveillance des chemins ruraux et de réception
des travaux effectués: M. Mazuir B., Chauvin F., et Bardou L. sont maintenus.

Abstenus aux réunions: A l'unanimité, le Conseil
Municipal et la COM^{me} adm^{te} du Bureau de Bienfaisance décident
qu'à partir de la prochaine réunion, tout membre
régulièrement convoqué, absent à la réunion au ex-reta
de plus de dix minutes devra payer une amende de
vingt francs, à moins d'un cas de force majeure prouvé
ou si il s'est fait excuser en invoquant un motif légi-
time.

Fait et délibéré à Combrès les jours mois et an dessus.

Ont signé plus bas les membres présents: Le Maire:

Même séance

Chemins ruraux: Le Conseil Municipal, Vu la loi du 20 août 1881
sur les chemins ruraux, Vu la loi du 15 oct 1940 - Vu la loi du
5 octobre 1941, décide de confier d'une façon définitive la
gestion de ses chemins ruraux au Service des Ponts et
Chaussées de la Charente.

Indemnité attribuée au secrétaire de mairie pour surcroît de travail du
fait du rationnement. - La somme de 300 francs versée par
l'Etat dans la caisse de la commune pour couvrir les
frais occasionnés par l'établissement de nouvelles cartes d'alimentation
sera versée au secrétaire de mairie qui a établi 240 cartes
à 1,25 chacune soit 300 francs.

Construction de sport (suite) Le Maire soumet au Conseil municipal la question de la construction
d'un terrain de sport scolaire (Education physique et sportive) - Le Conseil municipal
vu la loi du 5 octobre 1941 décide en principe de faire exécuter les travaux nécessaires
et demande que le Service des Ponts et Chaussées de la Charente soit chargé de
la direction de ces travaux, étant entendu que le personnel de ce service sera exonéré
de la responsabilité financière et décennale prévue par les articles 1792 et 2270 du Code civil.
(Envoi des 1-5-42 - 2 états à l'ingénieur I.P.E. à Montbrun - et les signales
que nous avons signés les plans et devis faits par M. Marten, architecte à Ligon -
A. Droux, Maire, H. Lecomte, adjoint, J. Bardou, adjoint, J. Coussy, adjoint